

N° 74

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 27

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. René JAGER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6° législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 37), 574 (tome V) et In-8° 79.

Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	5
CHAPITRE PREMIER. — La situation économique, sociale et politique des territoires d'outre-mer	7
La Nouvelle-Calédonie face à la crise	7
La Polynésie à la recherche d'un nouvel équilibre	10
Les problèmes démographiques de Wallis et Futuna	13
Les Nouvelles-Hébrides sur la voie de l'indépendance	14
CHAPITRE II. — La politique de soutien à l'économie et les perspectives de développement des territoires d'outre-mer	17
L'aide aux collectivités locales	17
L'aide aux investissements privés	18
L'aide de la C.E.E.	19
L'exploitation des ressources des mers	20
CHAPITRE III. — Les crédits budgétaires prévus en 1979 en faveur des territoires d'outre-mer	21
Le budget des territoires d'outre-mer	21
Les crédits des ministères techniques	24
Conclusions et observations de votre Commission des finances	27
 Annexes :	
ANNEXE N° 1. — Les programmes de recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer en 1979	31
ANNEXE N° 2. — Budget territorial de la Nouvelle-Calédonie (exercice 1978).	33
ANNEXE N° 3. — Les 26 points du plan d'action à long terme pour la Nouvelle-Calédonie	34
ANNEXE N° 4. — L'action du F.A.D.I.L. en Nouvelle-Calédonie	36
ANNEXE N° 5. — L'activité économique dans les T.A.A.F.	39
ANNEXE N° 6. — Principales dispositions des codes des investissements des territoires d'outre-mer	41
ANNEXE N° 7. — Programme 1978 du F.I.D.E.S.	44

Mesdames, Messieurs,

Contrairement aux années précédentes, l'année 1978 n'aura pas été marquée par la disparition de certains territoires d'outre-mer, soit qu'ils aient été transformés en départements — comme ce fut le cas pour Saint-Pierre et Miquelon en 1976 —, soit qu'ils soient devenus indépendants — tel le territoire des Afars et des Issas en 1977.

Les territoires d'outre-mer demeurent donc, au nombre de cinq. Ce sont : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, les Nouvelles-Hébrides, Wallis et Futuna et les terres australes et antarctiques françaises.

Tant du point de vue politique qu'économique, la situation des territoires d'outre-mer est incertaine, voire, pour certains, alarmante. On recherchera donc en priorité quelles solutions nouvelles le budget pour 1979 des territoires d'outre-mer est susceptible d'apporter et quelle évolution dans les rapports entre la métropole et ces territoires il laisse entrevoir.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Tous les territoires — à l'exception peut-être du condominium des Nouvelles-Hébrides — ont vu leur situation s'aggraver en 1978. La crise économique mondiale, en effet, s'est ajoutée aux insuffisances structurelles dont les territoires d'outre-mer souffrent depuis longtemps.

LA NOUVELLE-CALEDONIE FACE A LA CRISE

1. — La crise du nickel.

Comme on le sait, l'économie de la Nouvelle-Calédonie repose presque exclusivement sur l'extraction et le raffinage du nickel. Rappelons que cette industrie représente le quart de la P.I.B. néocalédonienne, 98 % des exportations du territoire et le quart des recettes du budget territorial. Or, depuis trois ans, du fait du ralentissement de l'activité des industries des pays occidentaux, les exportations de minerai et produit métallurgiques ont considérablement baissé, entraînant une récession économique générale.

Les résultats bruts sont contenus dans le tableau ci-après :

Production et exportation du minerai et des produits métallurgiques de nickel.

	1974	1975	1976	1977
Minerai :				
Production (en tonnes)	6 961 000	6 692 000	5 915 000	5 820 000
Taux de variation annuel ..	+ 18,8 %	— 3,9 %	— 11,6 %	— 1,6 %
Exportation (en tonnes)	3 347 153	2 466 429	2 892 729	2 604 300
Taux de variation annuel ..	+ 19,4 %	— 26,3 %	+ 9,2 %	— 3,3 %
Produits métallurgiques :				
Production (en tonnes)	67 370	71 068	61 911	51 321
Taux de variation annuel ..	+ 17,7 %	+ 5,5 %	— 12,9 %	— 17,1 %
Exportation (en tonnes)	67 196	62 075	51 489	53 448
Taux de variation annuel ..	+ 34 %	— 7,6 %	— 17 %	+ 3,8 %

La Société Le Nickel (S.L.N.) a ainsi vu sa production diminuer de 17 % en 1977 et n'a pu obtenir une légère progression de ses exportations de produits métallurgiques qu'en puisant dans ses stocks. Quant à la production du minerai, sa stagnation est liée aux difficultés rencontrées par les exportations vers le Japon.

On doit observer cependant que le cours du nickel est resté en 1977 à un niveau relativement élevé : sur l'ensemble de l'année, le cours moyen s'est établi à 2 477 F C.F.P. contre 2 411 F C.F.P. en 1976 (1). Cependant, l'évolution des parités monétaires internationales a été moins favorable : hausse du dollar des Etats-Unis par rapport au dollar canadien, favorisant ainsi les exportations de ce pays, et baisse du dollar américain par rapport au franc.

En définitive, la S.L.N. a enregistré en 1977 une perte de 65,8 millions de francs français et, comme elle a poursuivi parallèlement sa politique d'investissement à long terme, son endettement s'est accru de 406 millions de francs français.

Cette situation, déjà très préoccupante, s'est encore aggravée en 1978.

Au plan monétaire, de juillet 1977 à juillet 1978, les dollars U.S., néo-zélandais et australiens ont subi une décote de 9,8 %, 3,3 % et 6,7 % par rapport au franc français. Quant aux importateurs japonais, ils ont profité de la faiblesse persistante du dollar pour obtenir des baisses de prix substantielles.

En outre, le premier semestre 1978 a été marqué pour la S.L.N. par une grève de cinquante et un jours. Celle-ci a été provoquée par la décision prise par la société de réduire de 12 % la masse salariale à la suite de la baisse de l'activité de l'usine de Doniambo. Les négociations qui ont été menées entre les syndicats et la direction de l'entreprise ont abouti à un accord sur une baisse de 6 % des rémunérations individuelles et une réduction des effectifs de 200 unités étalée sur cinq mois.

D'ores et déjà, la production de minerai a diminué de 41 % par rapport aux six premiers mois de 1977, les exportations de 60 % et la production de métal de 16 %.

2. — La récession dans les autres secteurs de l'économie.

Un des premiers secteurs atteints par la crise du nickel est celui du bâtiment et des travaux publics, principalement sous l'effet de l'immigration européenne et polynésienne. Le nombre de logements achevés a diminué de 21 % en 1977.

(1) Le franc C.F.P. vaut 0,055 F métropolitain.

La production d'électricité a baissé de 15 % en 1977 après avoir déjà diminué de 14 % en 1976 ; de même, les travaux publics ont enregistré une chute d'activité de 29 %.

Seul secteur non affecté par la crise du nickel, le tourisme a connu une évolution satisfaisante. En constante progression depuis cinq ans, le nombre de touristes a encore augmenté de 15 % en 1977.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que *le taux de chômage soit toujours élevé en Nouvelle-Calédonie* : sur les 30 000 travailleurs du territoire, 4 000 sont à la recherche d'un emploi tandis qu'il existe 982 chômeurs secourus. Ainsi, un travailleur sur six est sans emploi.

Un plan conjoncturel de lutte contre le chômage, dit « plan Jacquet », est entré en application au cours du second semestre 1978. Ce plan prévoit notamment :

- une amélioration du régime indemnitaire des chômeurs ;
- l'ouverture de deux sections de formation professionnelle ;
- l'affectation de 153 millions de francs C.F.P. supplémentaires au financement de travaux publics ;
- une aide aux entreprises embauchant des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Il est encore trop tôt pour avoir une idée des résultats de ce plan. Il est probable, cependant, que, même s'ils sont conformes aux prévisions, ils n'apporteront qu'une solution partielle et provisoire aux problèmes sociaux du territoire.

3. — La question foncière.

Les Mélanésiens (qui représentent 41 % de la population de l'île) continuent, pour les deux tiers d'entre eux, à vivre en tribus, en marge de la civilisation industrielle et à subsister grâce à une agriculture autarcique. Au fil des années, la colonisation a réduit le territoire de ces tribus, les cantonnant dans des « réserves » où les Mélanésiens ont vécu en vase clos pendant des décennies.

Depuis lors, l'Assemblée territoriale s'est efforcée d'agrandir les réserves des Mélanésiens mais n'a pu encore venir à bout de l'inégale répartition des terres ; un agriculteur européen possède en moyenne 364 hectares ; un Mélanésien n'en possède que 32. En outre, les Mélanésiens ne possèdent que 20 % des terres alors qu'ils représentent 40 % de la population.

En 1969, des communes de droit commun sur le modèle de la métropole ont été instituées de façon à faciliter une certaine redistribution des terres.

Plus récemment, le secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. a proposé au territoire une politique de réaménagement foncier inspirée des principes suivants :

— rachat par le territoire de certaines terres revendiquées par les tribus ou offrant des possibilités de mise en valeur intéressante ;

— attribution de ces terres soit à la commune, soit à de jeunes Mélanésiens prêts à y développer des exploitations familiales de cultures vivrières ou de café, soit à des exploitants pratiquant l'élevage intensif et la production de cultures à haut rendement.

Ce plan devrait faire l'objet d'une convention entre l'Assemblée territoriale et l'Etat, lequel a ouvert à cet effet un crédit de 3 millions de francs au budget de 1979. La signature de cette convention et son application sont toutefois subordonnées à l'approbation de l'Assemblée territoriale.

4. — L'instabilité politique.

La vie politique néo-calédonienne est axée autour de deux pôles antagonistes : l'Union calédonienne d'une part, qui regroupe un électorat en majorité mélanésien et qui s'est prononcée depuis peu en faveur de l'indépendance à terme de l'île ; les partis dits « nationaux » d'autre part qui comprennent notamment le Mouvement libéral calédonien et le R.P.C.R. On notera que les partis prônant l'indépendance ont obtenu 35 % des suffrages aux élections territoriales de 1977. Mais l'Assemblée territoriale est dominée par une coalition majoritaire où domine le R.P.C.R.

Cet équilibre assez fragile menace d'être remis en cause à l'occasion de la discussion des réformes de structure que l'Assemblée est conduite à examiner (redistribution foncière, modernisation de la fiscalité, etc.) et qui touchent aux fondements de la société calédonienne. C'est ainsi que, lors de la récente discussion d'un projet de réforme fiscale visant à introduire un véritable impôt sur les revenus en Nouvelle-Calédonie, une crise a éclaté entre l'Assemblée territoriale et le vice-président du Conseil de Gouvernement, entraînant la démission de ce dernier.

LA POLYNESIE A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL EQUILIBRE

Quelques repères géographiques ne sont pas inutiles pour la bonne compréhension de la situation de ce territoire. Situé à 18 000 km de Paris, il comprend 120 îles dispersées sur une superficie aussi grande que celle de l'Europe occidentale. La zone économique qui lui est attachée occupe 4 850 km carrés dans l'Océan Pacifique. Il compte 137 000 habitants.

1° Le recul général de l'activité.

Comme la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie est victime des inconvénients de la mono-activité, aggravée ici par son caractère artificiel et temporaire.

Créé en 1962, le Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé l'économie du territoire. En 1975, malgré la réduction de ses activités, il a assuré encore 41 % du produit intérieur brut. S'il a permis de faire croître ce dernier de 406 % dans les dix années qui ont suivi sa création et de multiplier par 4,5 le revenu des ménages dans la même période, il a aussi presque anéanti l'économie naturelle locale.

Or, le ralentissement des activités du C.E.P. et le renforcement en 1975 des tirs atmosphériques par des expériences souterraines ont amené le reflux d'une économie artificiellement gonflée par les activités du C.E.P.

Le tableau ci-après donne un aperçu des fluctuations de l'économie polynésienne et de son extrême dépendance de la Métropole.

	1973 (%)	1974 (%)	1975 (%)	1976 (%)	1977 (%)
Variation de la P.I.B. (en %)	+ 17	+ 46	+ 8	n.d.	n.d.
Variation de la masse monétaire	+ 10	+ 22	+ 29	+ 25	+ 20
Taux de couverture de la balance commerciale.	9	11	9	7	5

Un autre indice inquiétant de l'état de sous-développement du territoire est l'hypertrophie du secteur tertiaire. En 1975, la répartition du P.I.B. et de la population entre les secteurs de l'économie s'établissait comme suit :

	REPARTITION sectorielle	
	du P.I.B.	de la population active
Agriculture	4,6	2
Industrie	17,1	21,2
Services	47,2	48,3
Administration	31,1	28,5
	100	100

2° La chute de la production de coprah.

La principale ressource naturelle de l'archipel, le coprah, fléchit depuis deux ans dans des proportions inquiétantes. Malgré des cours très favorables, la production a baissé de 13 % en 1976 et de 23 %

en 1977. Cela est d'autant plus préoccupant que ce recul s'explique autant par les mauvaises conditions climatiques que par la vétusté et le mauvais entretien des plantations.

Quant aux produits tirés du cocotier (huile et tourteaux de coprah), leur production est liée plus à la hausse des cours qu'aux progrès de la productivité. Le caractère spéculatif des transactions sur ces produits ne permet pas de fonder sur ceux-ci une garantie de ressources régulières. C'est ce que confirment les importantes variations de la production au cours des dernières années :

	(tonnes)	
	PRODUCTION de coprah	PRODUCTION d'huile brute et de tourteaux
1973	14 425	30 796
1974	12 711	24 944
1975	22 348	38 125
1976	19 505	40 960
1977	14 949	29 158

3° La stagnation du tourisme.

La Polynésie française a connu en 1977 une légère baisse de fréquentation (— 1 % par rapport à 1976). Cette baisse est due essentiellement à la fermeture de la ligne Lima-Papeete-Tokyo au début de l'année 1977. Le nombre des touristes japonais a ainsi diminué de moitié.

Seul signe encourageant dans ce tableau plutôt sombre de l'économie polynésienne, le secteur du *bâtiment et des travaux publics*, qui occupe près du tiers de la population active du territoire a connu une légère reprise en 1977 après deux années de récession : 992 logements et 138 chambres d'hôtel ont été achevés contre 971 logements et 106 chambres l'année précédente.

4° Une certaine stabilisation politique.

Le renouvellement de l'assemblée territoriale, l'adoption du nouveau statut du territoire au cours de l'année 1977 et les résultats des élections législatives de 1978 ont amené un apaisement certain de la vie politique.

D'une part, le nouveau statut donne satisfaction aux grandes formations à tendance autonomiste de l'Assemblée territoriale. D'autre part, les dernières élections législatives ont vu la désignation de chacune des deux grandes tendances de la vie politique locale (autonomistes et R.P.R.).

LES PROBLEMES DEMOGRAPHIQUES DE WALLIS ET FUTUNA

Territoire d'Outre-Mer depuis 1961, les îles Wallis et Futuna, situées à l'est de la Nouvelle-Calédonie, sont encore très isolées du reste du monde. U.T.A. assure un vol par semaine vers Nouméa ; quant à la desserte maritime, elle s'effectue à raison d'une escale par mois.

En raison de leur exigüité et de leur éloignement, ces îles ne peuvent prétendre à un grand développement. L'organisation économique est encore largement coutumière, orientée vers des activités de subsistance : agriculture, élevage et pêche. Le Territoire n'enregistre pratiquement aucune exportation. Avec l'artisanat, la construction et les travaux financés par des ressources publiques, procurent une part importante du travail des populations.

Aussi, les deux tiers de la population en âge de travailler ont-ils émigré vers la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides avec l'espoir de revenir au pays pour finir leurs jours.

L'essentiel des productions naturelles de l'archipel est auto-consommé. Ce sont par ordre d'importance décroissante : le tarot, l'igname, le kapee, la banane, le fruit de l'arbre à pain, le manioc et le coprah.

Le problème principal de ces îles est démographique. De mars 1969 à mars 1976, la population des îles est passé de 8 546 à 9 192 habitants, soit une progression annuelle de 1,05 %. Ce taux serait cependant nettement plus élevé si une partie importante de la population n'avait émigré vers la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. C'est ainsi que si l'on tient compte de ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie, le nombre total des wallisiens est passé de 14 766 en 1969 à 18 763 en 1976, suivant un taux de progression annuel exceptionnel de 3,5 %.

La récession apparue en Nouvelle-Calédonie a freiné le mouvement migratoire des wallisiens et certains sont même revenus dans leurs îles d'origine.

Cette évolution risque d'accentuer le contraste existant, d'une part, entre une majorité de la population fortement marquée par des coutumes et un catholicisme très conservateurs et qui, de plus, ne parle pas le français et, d'autre part, la fraction jeune de cette population, ouverte à la société de consommation dont la Nouvelle-Calédonie offre l'exemple.

LES NOUVELLES-HEBRIDES SUR LA VOIE DE L'INDEPENDANCE

Le condominium des Nouvelles-Hébrides comprend 80 îles réparties sur 900 km, à 600 km environ au nord de Nouméa.

L'activité économique dépend étroitement du niveau de la production et des cours du coprah. De ce point de vue, l'année 1977 a été très bonne. Le cours moyen du coprah a progressé de 66 % par rapport à l'année précédente. Les exportations de l'archipel ont atteint 43 861 tonnes contre 34 228 tonnes en 1976. Au total, les recettes d'exportation du coprah ont plus que doublé en un an.

Les cultures d'appoint que sont le café et le cacao ont également connu une bonne progression en 1977.

L'élevage est en constante progression et constitue la seconde ressource économique des îles. En 1976, le troupeau était évalué à 110 000 têtes. Malgré une baisse de 6 % en volume, les exportations de viande ont augmenté en valeur de 29 % en 1977.

Enfin, le tourisme néo-hébridais se développe nettement, en particulier à Vaté. Le nombre de touristes ayant séjourné dans l'archipel s'est accru de 15 % en 1976 et de 51 % en 1977. Comme le montre le tableau ci-après, ce sont surtout les touristes d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui sont responsables de cet essor :

	1973	1975	1977
Touristes :			
australien	2 256	3 320	8 357
néo-zélandais	774	1 530	1 917
néo-calédoniens	4 848	3 928	4 493
japonais	86	526	2 509
français	493	359	757
américains	1 429	676	658
britanniques	81	152	112
divers	1 213	925	1 194
Total	11 180	11 415	19 997

Au plan politique, la conférence franco-britannique de juillet 1977 a prévu que l'indépendance, approuvée par référendum, succéderait en 1980 à un régime transitoire d'autonomie interne.

Les institutions de l'autonomie interne ont été mises en place en 1977 et 1978 et leurs compétences définies de façon assez large. Les Nouvelles-Hébrides sont gouvernées par un Conseil des ministres responsable devant une Assemblée élue.

Parallèlement, l'unification des services administratifs et des législations se poursuit.

On doit noter comme un signe rassurant de l'évolution pacifique du condominium que le V.A.P., parti anglophone majoritaire dans l'archipel, partisan de l'indépendance immédiate et qui avait boycotté les élections de 1977 à l'Assemblée représentative, a suspendu le « Gouvernement provisoire » qu'il avait formé. A la suite d'un accord intervenu le 15 avril 1978, il a accepté de préparer avec les autres partis de nouvelles élections. L'Assemblée issue de ces élections, qui seront organisées probablement dans le courant de l'année 1979, devrait être saisie d'un projet de nouvelle Constitution.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Compte tenu de la grande vulnérabilité des territoires d'Outre-Mer à la conjoncture mondiale, du fait de la mono-activité et de structures socio-économiques qui contribuent à amplifier l'incidence des phénomènes extérieurs, il est indispensable de soutenir et diversifier l'économie de ces territoires.

C'est pourquoi au-delà des aides nécessaires de la Métropole et de la Communauté européenne, il convient de préparer à moyen et long terme l'exploitation du grand potentiel économique qu'offre la mer.

1. — L'aide aux collectivités locales.

Il est évident que sans l'aide de la Métropole, *les finances territoriales* ne sauraient être équilibrées. Cette situation structurelle, et en définitive nullement aberrante, est cependant aggravée par la crise conjoncturelle qui sévit dans nos territoires du Pacifique et notamment en Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, le territoire est pratiquement en état de cessation de paiement. L'exercice 1977 s'est soldé par un déficit de 533,3 millions de francs C.F.P. (29 millions de francs français). D'après certaines estimations, le déficit cumulé pourrait s'élever à 3 milliards de francs C.F.P. (165 millions de francs français) au 31 décembre 1978.

La cause essentielle de cette situation désastreuse réside dans les moins-values sur les impôts frappant les entreprises métallurgiques.

Il convient cependant de rappeler que l'Etat compense en grande partie au Territoire la perte de recettes qu'il subit du fait de la crise du nickel. C'est ainsi que les versements de la Caisse de stabilisation créée à cet effet n'ont cessé d'augmenter depuis l'appari-

tion de la crise : de 46,7 millions de francs en 1975, ils sont passés à 101,2 millions de francs en 1978.

Dans les autres territoires du Pacifique, la dépendance à l'égard de l'aide de la Métropole est aussi forte : 28,7 % des ressources budgétaires en Polynésie et 43,5 % à Wallis et Futuna sont procurées par l'Etat.

Il est certain, du moins en Nouvelle-Calédonie, que l'institution d'un véritable impôt sur les revenus contribuerait à améliorer les finances territoriales, d'autant qu'une importante épargnée privée existe, qui n'a que trop tendance à s'investir en dehors des territoires sur lesquels elle est née. Une mission fiscale s'est rendue au cours du premier trimestre 1978 en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie pour y étudier ce problème. Ses conclusions ne sont pas surprenantes : archaïsme du système actuel fondé sur les droits indirects, et notamment sur les droits d'entrée et de sortie de marchandises ; insuffisance des impôts directs, à base indiciaire, auxquels échappent la plupart des salariés ; nécessité de créer un impôt sur le revenu et sur les sociétés permettant une meilleure répartition de la charge fiscale.

Il est inquiétant de constater à cet égard que c'est le projet de réforme fiscale sur lequel les propositions de cette mission ont débouché qui a été repoussé récemment par l'Assemblée territoriale calédonienne et a provoqué la crise politique que l'on a rappelée plus haut.

Au *niveau communal*, la politique suivie en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie tend, depuis 1969, à créer des communes et à leur appliquer dans la mesure du possible le statut métropolitain.

Cette évolution est souhaitable. Toutefois, si elle conduit les communes à assumer de nouvelles tâches, il est nécessaire que les ressources correspondantes leur soient allouées. On doit noter à ce propos que la réforme du V.R.T.S. qui doit intervenir en 1979 sera appliquée dans les territoires d'Outre-Mer et que les communes de ces Territoires pourront bénéficier d'une dotation globale de fonctionnement, comme celles de la Métropole. L'Etat se substituera ainsi aux Territoires qui, jusqu'à présent, ont apporté l'essentiel des ressources des communes par l'intermédiaire des fonds intercommunaux de péréquation.

2. — L'aide aux investissements privés.

Les incitations fiscales à l'investissement prévues par la loi du 27 décembre 1975 sous forme d'exonération des bénéfices réinvestis dans les Territoires d'Outre-Mer ont contribué à la réalisation de quelques investissements :

— Le Club Méditerranée pour 825 000 F et la Société commerciale et industrielle des chargeurs réunis pour 825 000 F. Ces sommes ont été consacrées à l'augmentation du capital de la Société polynésienne de villages de vacances (S.P.V.V.).

— La Société navale caennaise pour 1 530 000 F et la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques pour 1 410 000 F.

— La Compagnie Saupiquet pour 50 750 F et la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques (C.E.G.F.) pour 150 250 F. Ces investissements ont été consacrés à la constitution du capital de la division pêche de la Société de commercialisation et d'exploitation du poisson (S.C.E.P.). Ils ont permis la réalisation d'une unité de traitement du poisson à Papeete (Polynésie française) et d'une flotille de pêche.

Les opérations ayant obtenu l'exonération des bénéficiaires réinvestis ont représenté un montant total de 20,6 millions de francs français d'investissements.

Devant la modestie de ces résultats, il ne faut pas se dissimuler la portée limitée de cette aide, sur laquelle on ne saurait fonder entièrement une véritable politique de développement.

3. — L'aide de la Communauté économique européenne.

Celle-ci revêt deux aspects :

1° la stabilisation des recettes d'exportations (système STABEX).

Ce système de stabilisation est appliqué aux exportations du coprah des Nouvelles-Hébrides. Celles-ci ont bénéficié en 1976 d'un transfert de 327 364 U.C.

En 1977, l'augmentation du tonnage exporté et la hausse des cours n'ont pas nécessité de transfert en provenance du stabex.

2° les dotations du Fonds européen de développement (F.E.D.).

Au titre du troisième F.E.D., il reste deux opérations à financer :

Tout d'abord, un prêt à conditions spéciales de 2,4 M.U.C. a été alloué à la Nouvelle-Calédonie pour le financement partiel du nouveau tronçon de la route n° 1 de Moindou à Bourail.

La seconde opération en cours concerne le programme d'alimentation en eau des Iles Loyautés (Nouvelle-Calédonie). Ce projet, dont le financement est estimé à 1,1 M.U.C. est en cours d'examen à Bruxelles.

Le quatrième F.E.D. a été mis en place par la dernière décision d'Association des P.T.O.M. à la C.E.E. du 29 juin 1976. La dotation globale prévue pour les territoires d'Outre-Mer s'élève à 12,10 millions d'U.C.

4. — L'exploitation des ressources de la mer.

C'est probablement dans ce secteur que se trouvent les perspectives de développement économique les plus intéressantes. Il est vrai qu'elles se situent à un terme encore assez éloigné.

Les zones économiques de 200 milles au large des Territoires d'Outre-Mer ont été créées par les décrets du 3 février 1978. Cependant, faute de moyens en matériels et en personnels, les territoires ne peuvent prétendre actuellement exploiter dans le domaine de la pêche les ressources auxquelles ils ont désormais accès.

Ni en Nouvelle-Calédonie, ni en Polynésie, il n'existe de *pêche industrielle*. Celle-ci est aux mains des pêcheurs japonais, coréens et soviétiques. Des conventions sont en cours de négociation avec ces pays pour mettre l'exercice de leur activité en concordance avec les nouvelles règles du droit de la mer.

Mais il est nécessaire d'envisager dès maintenant la création d'entreprises françaises susceptibles de concurrencer les entreprises étrangères.

Sans doute plusieurs régimes d'aides de l'Etat existent-ils déjà (prime à l'achat de navires neufs, aide aux usines de traitement à terre, aide aux carburants, etc.) mais on peut se demander si les pouvoirs publics ne devraient pas établir un plan de développement plus ambitieux faisant largement appel aux fonds et à l'initiative publics.

La mer offre également cette autre richesse potentielle que sont les *nodules poly-métalliques* déposés au fond de l'Océan. Les Etats-Unis et le Japon sont déjà très avancés dans les études de pré-exploitation. La France a suivi, par l'intermédiaire de l'Association française pour l'étude et la recherche des nodules (A.F.E.R.N.O.D.) qui regroupe le C.N.E.X.O., le C.E.A., le B.R.G.M. et France-Dunkerque, mais avec quelque retard.

Cependant, la conjoncture économique mondiale en général et les cours des métaux non ferreux en particulier sont tels que les consortiums étrangers engagés dans cette opération ont repoussé de cinq ou dix ans les perspectives d'une exploitation commerciale des nodules. Le prix d'une seule exploitation serait actuellement de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs. Il faudrait que le prix du nickel augmente d'au moins 50 % et que celui du cuivre double pour que le ramassage des nodules — à supposer qu'il soit techniquement au point — puisse devenir rentable.

Il y a là cependant un secteur riche de promesses qu'il convient de suivre de très près.

CHAPITRE III

LES CREDITS BUDGETAIRES PREVUS EN 1979 EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

1. — Le budget des territoires d'outre-mer.

Le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1979 s'élève à 342,7 millions de francs contre 442,9 millions de francs en 1978. La diminution des dotations inscrites à ce budget, déjà constatée au cours des années précédentes (— 2,8 % en 1978), s'accroît en 1979 (— 22,6 %).

Schématiquement, ce budget se présente de la manière suivante :

(En millions de francs.)

	1978	1979	VARIATION en %
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Moyens des services	203,3	89	— 56
Interventions publiques	130,9	141,2	+ 7,8
Total	334,2	230,2	— 31,1
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement	108,7	112,5	+ 3,5
Total des crédits	442,9	342,7	— 22,6
Autorisations de programme	87,6	113,1 (1)	+ 18,2

(1) Compte tenu d'un supplément de 9,2 MF accepté par le gouvernement lors de la discussion devant l'Assemblée Nationale.

L'analyse des crédits ci-dessus, conduit aux observations suivantes :

a) *La diminution des crédits observés en 1979, s'explique par le transfert de certains crédits de fonctionnement vers les budgets des ministères techniques.*

C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement diminuent de 56 %. Cette évolution est la conséquence de transferts vers d'autres ministères des dotations inscrites jusqu'à présent au budget des T.O.M. Il s'agit :

— des services de police nationale, pris en charge par le ministère de l'Intérieur ; l'incidence sur le budget de 1979 est de — 44,7 millions de francs ;

— des agents des corps de l'Etat affectés en Polynésie qui relèveront désormais de différents ministères techniques (incidence en 1979 : — 95,7 millions de francs). A noter que ces agents seront maintenant pris en charge à 100 %, au lieu de 80 % auparavant, par les administrations centrales (incidence en 1979 : + 21,6 millions de francs) ;

— des crédits relatifs au Territoire des Afars et des Issas devenu indépendant en 1977. 554 emplois sont ainsi transférés au budget de la coopération (incidence en 1979 : — 17,8 millions de francs).

A l'inverse, on notera la création de 43 emplois de police administrative (+ 7,2 millions de francs).

b) Les subventions aux budgets locaux restent fortes :

En augmentation de 10 millions de francs en 1979, elles atteignent 136,05 millions de francs.

Ces subventions seront affectées de la manière suivante (millions de francs) :

	1978	1979
Wallis et Futuna	3,05	3,26
Nouvelles-Hébrides	15,79	16,91
T.A.A.F.	61,27	64
Nouvelle-Calédonie	—	3,31
Fonctionnaires métropolitains dans les services territoriaux.	45,98	48,57
Total	126,09	136,05

c) Le plan de relance de la Nouvelle-Calédonie se traduit par le doublement des crédits budgétaires en faveur de ce territoire :

Face à la crise extrêmement grave que traverse la Nouvelle-Calédonie (cf. chapitre I ci-dessus), le Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. a établi un « dispositif de relance » à court terme.

Ce dispositif est axé autour de deux *priorités* :

— Le désenclavement de l'intérieur de l'île (liaisons routières, équipement communal, encadrement technique des opérations du F.A.D.I.L. et de la réforme foncière),

— La lutte contre le chômage (lancement de travaux publics à Nouméa, implantation d'activités industrielles ou hôtelières, étude du développement touristique).

Les moyens financiers affectés à ces opérations sont les suivants :

— Augmentation exceptionnelle des dotations du F.I.D.E.S. en faveur de la Nouvelle-Calédonie de 15 millions en 1979, ce qui représente un doublement par rapport à 1978.

— Versement d'une subvention aux budgets locaux : 3,3 millions de francs en 1979.

— Attribution de prêts de la Caisse centrale de coopération économique et de la Caisse des dépôts : 1,45 million de francs en 1978, 4,2 millions de francs en 1979.

Outre ce programme de relance à court terme, le Secrétariat d'Etat se propose d'établir un projet de « contrat d'avenir » en 26 points ayant pour objet l'indemnisation d'une société calédonienne « plus juste et plus fraternelle au sein de la communauté française ».

Toutefois, ce contrat ne sera que proposé par les pouvoirs publics. Il reviendra à l'Assemblée territoriale de décider de son contenu pratique et de son application. Ce programme devrait être présenté vers la fin de l'année 1978.

d) *Les dotations du F.I.D.E.S. non affectées à la Nouvelle-Calédonie seront en faible progression en 1979 :*

Globalement, les subventions d'équipement transitant par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social progressent de 24,2 millions de francs, soit plus de 20 %. Mais cette augmentation résulte pour l'essentiel des 15 millions de francs de crédits supplémentaires en faveur de la Nouvelle-Calédonie. Les subventions d'équipement aux autres territoires augmenteront donc faiblement en 1979.

Lors de la discussion du budget devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a accepté d'inscrire 9 millions de francs supplémentaires pour le soutien du coprah en Polynésie et 200 000 francs pour le développement de l'artisanat à Wallis et Futuna. Aucune autre mesure nouvelle par rapport à 1978 n'a été proposée.

En définitive, la répartition des crédits du F.I.D.E.S. s'établit comme suit en 1978 et 1979 :

Section générale (A.P.) :	(Millions de francs)	
	1978	1979
Equipement des communes de Nouvelle-Calédonie	9,5	10,5
F.A.D.I.L. (Nouvelle-Calédonie)	2,5	3
Equipement des communes de Polynésie	11,5	11,5
Nouvelles-Hébrides	5	5
T.A.A.F.	2,8	3
Ouvres privées	1,5	1,5
Equipement sportif et culturel	0,5	0,5
Actions économiques et sociales	16	29,1 (1)
Production de coprah en Polynésie	—	9
Etudes	2,8	2
	52,1	75,1

(1) Le supplément prévu en 1979 est destiné à la Nouvelle-Calédonie.

Section des territoires (A.P.) :

Nouvelle-Calédonie	7,5	8,5
Polynésie	12	12
Wallis et Futuna	3,5	3,7
Réserve	0,1	0,1
	23,1	24,3

2. — Les crédits des ministères techniques.

Le budget des T.O.M. ne représente que 16,1 % des dépenses civiles et militaires en faveur de ces territoires. Celles-ci s'élèveront en 1979 à 2 127,67 millions de francs contre 1 978 millions de francs l'année dernière.

Ces crédits se répartissent ainsi :

	Millions de francs	% du total
<i>Dépenses civiles :</i>		
Anciens combattants	19,1	0,9
Culture	0,7	0,03
Economie et Budget	236,3	11,1
Education	493,8	23,2
Environnement et cadre de vie	10,2	0,5
Intérieur	14,7	0,7
Justice	25,2	1,2
Jeunesse et Sports	2,6	0,1
Service du Premier ministre	1	0,04
Territoires d'outre-mer	342,7	16,1
Transports	114,4	5,4
Travail et Santé	41,7	2
P.T.T.	33,7	1,6
Total	1 336,1	62,8
<i>Dépenses militaires</i>	791,5	37,2
Total	2 127,6	100

Depuis le début de l'année 1977, l'intervention des Ministères techniques dans les Territoires d'Outre-Mer, décidée par les Conseils restreints du 10 juillet 1975 et 11 mars 1977, est entrée dans une phase active.

Pour 1977, les principaux résultats de ces décisions ont été l'intervention du Ministère de l'Agriculture (Equipement et aménagement rural pour 2 millions de francs) et celle du Ministère de l'Equipement (1 million de francs pour des ouvrages routiers en Calédonie).

En 1978, les interventions suivantes sont en cours de réalisation :

Education :

Prise en charge des constructions scolaires du 1^{er} degré à Wallis et Futuna. Projet de conventions pour prise en charge de l'Ecole Normale en Polynésie.

Ramassage scolaire.

Santé :

Extension des services des grandes endémies.

Prise en charge de dépenses d'aide sociale.

Prise en charge de la dernière tranche de l'hôpital de Sia (Wallis).

Jeunesse et sports :

Prise en charge du service à Wallis et Futuna.

Agriculture :

Subventions d'équipement au profit de l'équipement des communes rurales.

Enseignement agricole (prise en charge de l'Ecole Opunohu en Polynésie française).

Secrétariat d'Etat à la Recherche (D.G.R.S.T.) :

Recherche agronomique (implantation du G.E.R.D.A.T.).

Extension des moyens du C.N.E.X.O. et de l'O.R.S.T.O.M.

Culture :

Interventions au profit de la Nouvelle-Calédonie de Wallis (maisons de la culture, musées) et de la Polynésie (archéologie).

Equipement :

Subventions d'équipement aux routes et aux ponts.

Intérieur :

Subvention d'équipements à hauteur de 5 millions de francs (réseaux et routes).

Commerce et artisanat :

Participation à la création d'un centre d'artisanat d'art en Polynésie.

CONCLUSION ET OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des finances a procédé, le 12 octobre 1978, à l'examen du budget des territoires d'outre-mer pour 1979.

Votre rapporteur a rappelé, en les analysant, les caractéristiques de ce projet de budget :

— Avec 342,7 millions de francs, **ce budget ne représente plus que 16,1% des dépenses totales de l'Etat dans les territoires d'outre-mer** et seulement **25,6 % des dépenses civiles de l'Etat dans ces mêmes territoires**, contre 42 % en 1976 et 37 % en 1977. Cette décroissance régulière du budget des T.O.M. est la conséquence de **transferts de crédits aux ministères techniques.**

— **L'aide de l'Etat aux budgets locaux demeure considérable :** 136,1 millions de francs en 1979, soit une augmentation de 7,9 % par rapport à 1978.

— **Les crédits d'équipement en faveur de la NOUVELLE-CALEDONIE seront doublés en 1979**, passant de 15 à 30 millions de francs. En revanche, les dotations du F.I.D.E.S. aux autres territoires resteront inchangées.

Votre Commission a procédé à un large échange de vue et a particulièrement insisté sur les questions suivantes :

— Quelle évolution des tarifs des **transports** et du monopole de certaines compagnies en ce domaine est-il souhaitable d'encourager ?

— Quels sont l'intérêt et les chances du maintien du **statut territorial** ?

— **L'équilibre écologique de la NOUVELLE-CALEDONIE** a-t-il été préservé (nécessité du reboisement) ?

— **La coordination du C.N.E.X.O. et de l'O.R.S.T.O.M. pour la recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer est-elle suffisante ?**

∴

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des finances dans sa majorité vous propose d'adopter les crédits des territoires d'outre-mer pour 1979.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

LES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LES T.O.M. EN 1979

Les crédits inscrits au chapitre 68-04 « Recherche scientifique dans les T.O.M. » au titre des autorisations de programme prévues en 1979 sont :

— Article 10. — Recherche scientifique dans les T.A.A.F. : 5,4 MF.

— Article 20. — Subventions à divers organismes de recherche : 3,57 M.F.

Dont :

— O.R.S.T.O.M. 3,040 MF

— G.E.R.D.A.T. 0,530 MF

Il s'agit de dotations provenant de l'« Enveloppe recherche » qui ne font que transiter par le budget de la direction des T.O.M.

Ces crédits vont concourir en 1979 à la réalisation des programmes de recherche suivants :

I. — Terres australes et antarctiques françaises.

1° *Géophysique externe au sol.* — Dans le domaine de la connaissance de l'espace, l'effort essentiel sera consacré en 1979 au développement des moyens de contrôle et de prétraitement sur place des données de base recueillies dans les observatoires géomagnétiques de Dumont-d'Urville, Port-aux-Français et Port-Alfred.

Les actions engagées par le territoire dans le cadre des études de la magnétosphère (programme I.M.S.) de la luminescence atmosphérique et du rayonnement cosmique seront poursuivies à partir du réseau de détection au sol existant.

En ce qui concerne la météorologie, l'activité essentielle des stations météorologiques du territoire reste en 1979 la veille météorologique mondiale. Il convient de signaler à ce sujet que la première expérience mondiale du programme de recherche sur l'atmosphère globale (programme G.A.R.P.) aura lieu en 1979 avec deux périodes d'observations spéciales en janvier, mars et mai, juin.

Les recherches sur les phénomènes d'interaction atmosphère-banquise seront poursuivies ainsi que les importants travaux du laboratoire de glaciologie entrepris dans le cadre du programme international de glaciologie (I.A.G.P.) auquel la France participe avec l'Australie, la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S. et les États-Unis.

2° *Matières premières et milieu naturel.* — Ce secteur comporte des recherches sur l'infrastructure géologique du territoire ainsi que sur l'étude morphologique et structurale de l'océan Indien. Les études de courantologie entrant dans le programme océanographique international INDEX (Indian Ocean Experiment) seront également poursuivies en 1979.

3° *Ressources animales et végétales.* — Le territoire et le Muséum d'histoire naturelle poursuivront enfin les travaux de biologie marine portant sur les composants du benthos, sur les poissons et les algues. Ces travaux seront complétés par des études écologiques et physiologiques du milieu terrestre comprenant notamment des recherches spécifiques sur l'hydrobiologie des eaux douces à Kerguelen.

Trois campagnes océanographiques sont envisagées en 1979 dans le cadre des recherches précitées :

— Campagne MD 19. — Biologie marine et inventaire des ressources minérales (été austral 1979).

— Campagne MD 20. — Observations météorologiques et océanographie physique dans le cadre des programmes P.E.M.G./INDEX (automne austral 1979).

— Campagne MD 21. — Géophysique marine (hiver-printemps austral 1979).

II. — O.R.S.T.O.M.

Le programme de recherche de l'O.R.S.T.O.M. dans les territoires français du Pacifique comporte trois orientations :

1° *La détermination des données de base du milieu naturel.*

Cet objectif est poursuivi à travers quatre programmes :

- Hydroclimatologie du Pacifique Sud.
- Biologie des grands pélagiques.
- Etude physico-chimique du lagon de Nouvelle-Calédonie.
- Recherche des propriétés pharmacologiques de substances d'origine marine.

2° *Le développement des pêches maritimes.*

Outre des essais de pêche dans les divers territoires, l'O.R.S.T.O.M. participe dans le Pacifique Sud à un important programme d'études sur la dynamique des espèces et la gestion rationnelle des stocks de thonidés.

Ce programme s'appuie sur trois orientations :

- Collecte et analyse des statistiques de pêche.
- Prospection aéroportée par radiométrie infrarouge des bancs de thonidés.
- Suivi du programme de marquage des bonites.

3° *Etudes géologiques et géophysiques.*

L'O.R.S.T.O.M. doit poursuivre en 1979 des actions de recherche à long terme pour retracer l'histoire tectonique de la région du Pacifique Sud et orienter les hypothèses sur la présence éventuelle d'hydrocarbures ou de nodules polymétalliques.

Cet organisme assure par ailleurs la maintenance d'un important réseau sismologique permanent installé dans le Pacifique Sud-Ouest et en exploite les données dans un observatoire magnétique implanté à Tahiti.

III. — G.E.R.D.A.T.

Les opérations du G.E.R.D.A.T. et de ses instituts spécialisés dans les territoires français du Pacifique concernent :

- des études dans le domaine de la parasitologie animale ;
- des recherches portant sur les écosystèmes forestiers ;
- des actions spécifiques au développement des cultures vivrières en Polynésie française ;
- une opération conjointe menée aux Nouvelles-Hébrides avec les Britanniques sur l'entomologie des cocotiers.

ANNEXE N° 2

BUDGET TERRITORIAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Exercice 1978.

RECETTES	MONTANT			DEPENSES	MONTANT		
	en milliers de F.F.		%		en milliers de F.F.		%
	F.F.	C.F.P.			F.F.	C.F.P.	
Recettes ordinaires	691 411	12 571 120	99,50	Dépenses ordinaires	691 411	12 571 120	99,50
Recettes fiscales	480 459	8 735 620	69,14	Dette publique	79 655	1 448 275	11,46
Revenus du domaine	6 786	123 390	0,98	Pouvoirs publics	8 056	146 485	1,16
Recettes des exploitations industrielles et des services ..	68 511	1 245 670	9,86	Moyens des services	403 940	7 344 375	58,13
Produits divers	3 404	61 900	0,49	Subvention, prêts et avances ..	197 619	3 593 090	28,44
Caisse de réserve	—	—	—	Virement au budget extraordinaire	2 139	38 895	0,31
Aide de l'Etat	128 198	2 330 890	18,45	Apurement des déficits budgétaires antérieurs	—	—	—
Prêts et avances	4 050	73 650	0,58				
Recettes extraordinaires	3 459	62 895	8,50	Dépenses extraordinaires	3 459	62 895	0,50
Virements du budget ordinaire.	2 139	38 895	0,31	Dépenses d'infrastructure			
Subventions de l'Etat	—	—	—	Achat d'immeubles, gros matériel	1 072	19 500	0,15
Réalisation de biens immobiliers	1 320	24 000	0,19	Contributions, subventions	2 387	43 395	0,35
Totaux	694 870	12 634 015	100	Totaux	694 870	12 634 015	100

ANNEXE N° 3

LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION A LONG TERME POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1° Donner à tous les Calédoniens *l'égalité des droits sociaux et de la protection sociale avec tous les autres Français*. Territoire autonome, oui, les territoires français ne sont pas de seconde zone. Avec les délais nécessaires, l'égalité des droits sociaux et la protection sociale seront assurées.

2° Donner au territoire *l'infrastructure nécessaire à son développement* (les routes, les ports, l'électricité). C'est un véritable plan d'équipement de base qu'il faut préparer à long terme.

3° Permettre à *l'agriculture calédonienne d'assurer l'approvisionnement* du territoire et même de s'orienter vers *l'exportation*. C'est un grand sujet d'étonnement pour moi que l'insuffisance de l'agriculture calédonienne. C'est donc un programme de promotion agricole résolu dans ce vaste territoire qui, curieusement, n'assure même pas sa subsistance.

4° Tirer le meilleur parti des ressources minérales du territoire, en particulier le nickel, c'est-à-dire l'optimisation de la production minière et ça veut dire aussi de toutes les activités de transformation qui peuvent être créées sur place pour compléter les activités d'extraction.

5° Doter la Nouvelle-Calédonie *d'industries de transformation* tournées vers le marché local et le marché régional. La Nouvelle-Calédonie sera la vitrine de la France, notamment sur le plan commercial et industriel ; il y a toute une série de créneaux industriels à déterminer, à mettre en œuvre pour que la Nouvelle-Calédonie s'autosuffise un peu plus sur le plan industriel, pour qu'elle puisse transformer les produits semi-finis ou bruts fabriqués ailleurs, notamment en Métropole, pour qu'elle puisse constituer une plate-forme d'exportation vers le marché régional du Pacifique.

6° Faire de la Nouvelle-Calédonie *un pôle d'attraction touristique*. La Nouvelle-Calédonie a un grand avenir touristique et nous allons l'étudier. J'ai confié à cet égard une mission d'études au groupe Management scientifique, spécialisé dans ces questions et qui associe des équipes françaises et américaines pour étudier l'avenir touristique des territoires français du Pacifique, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, études qui seront terminées dans quatre mois. Elle fera l'objet d'un colloque qui sera vraisemblablement organisé en fin d'année, je pense à Tahiti, et qui permettra de faire le point de cette importante question.

7° Assurer à la Nouvelle-Calédonie toutes les ressources *de liaisons aériennes et maritimes modernes et efficaces*. C'est la clé du développement touristique, c'est la clé du développement industriel, c'est la clé de l'accession du territoire à la majorité économique. L'étude qui va être entreprise permettra à cet égard d'améliorer notre connaissance des problèmes de communications aériennes.

8° Orienter résolument la Nouvelle-Calédonie vers *l'utilisation de ses ressources maritimes* : tous les problèmes de la mer, tous les problèmes de l'aquaculture, tous les problèmes de la pêche. La Nouvelle-Calédonie, sur ce plan, a une importante vocation.

9° Achever *l'aménagement de Nouméa* pour en faire une capitale territoriale moderne. C'est déjà largement fait. Il faudra prévoir ce qui doit être réalisé à Nouméa pour achever ce qui a été commencé.

10° Réaliser les infrastructures complémentaires permettant le *désenclavement des communes rurales*. La Nouvelle-Calédonie ça n'est pas Nouméa ni sa banlieue,

c'est aussi toute une série de collectivités rurales actuellement très enclavées qui ont besoin du téléphone, de l'électricité, de routes modernes, de chemins de communication autres que les grandes infrastructures générales de développement, ou les problèmes de l'aménagement de l'infrastructure rurale complète.

11° Diversifier, adapter et moderniser le système d'éducation et de formation pour répondre aux aspirations de toutes les communautés composant le territoire.

12° Assurer la promotion et la qualité de la vie des communautés de l'intérieur, par le développement de l'utilisation du F.A.D.I.L. et en consolidant l'institution communale.

13° Mettre en place un dispositif de protection de la santé adapté aux besoins spécifiques du territoire. Le système de santé doit être vraiment réaliste et très adapté.

14° Organiser la fiscalité pour permettre au territoire d'exercer effectivement ses responsabilités et d'assurer la justice dans la contribution de chacun.

15° Protéger le patrimoine naturel et favoriser la reforestation.

16° Développer et aménager le réseau d'activités tertiaires en fonction des possibilités réelles du territoire. Le réseau tertiaire de la Nouvelle-Calédonie, notamment son réseau commercial, ne correspond pas à ce qu'est l'avenir du territoire, il doit être déconcentré et restructuré.

17° Moderniser l'action administrative et en adapter le dispositif aux conditions de l'autonomie. L'administration elle-même doit s'adapter dans ses structures.

18° Intégrer pleinement, dans le respect de leur culture, les communautés minoritaires du territoire et notamment les plus importantes d'entre elles, les communautés wallisienne et tahitienne installées sur le territoire. Je suis persuadé que ces communautés resteront ici.

19° Développer et promouvoir spécifiquement les îles.

20° Régler les problèmes fonciers dans la perspective du respect des droits historiques des communautés coutumières mélanésiennes.

21° Promouvoir résolument la culture mélanésienne composante dont la spécificité est reconnue à l'intérieur de la nation française.

22° Rechercher systématiquement les démarches culturelles permettant de mettre en valeur le caractère pluriethnique du territoire calédonien. C'est que les communautés, sur le plan culturel, doivent être chacune valorisée ; les différentes ethnies doivent avoir une démarche commune d'approfondissement en commun de leurs originalités.

23° Développer et promouvoir l'artisanat traditionnel.

24° Consolider l'implantation des communautés européennes sur le territoire. L'expansion des communautés européennes doit être assurée, consolidée et sans avoir à subir les mouvements de conjoncture entre la Métropole et le territoire.

25° Enfin, valoriser et optimiser les centres scientifiques que possède et que possédera le territoire ; c'est la présence de la science française dans le Pacifique, notamment de l'O.R.S.T.O.M. et le C.N.E.X.O., qui expriment cet objectif.

ANNEXE N° 4

L'ACTION DU FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'INTERIEUR ET DES ILES (F.A.D.I.L.) EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1. Evolution institutionnelle et modalités d'intervention du F.A.D.I.L.

L'évolution du F.A.D.I.L. a été marquée en 1977 par son intégration dans les opérations du F.I.D.E.S. dont il est devenu une procédure déconcentrée en faveur de l'intérieur et des îles de Nouvelle-Calédonie. Le F.I.D.I.L. a pris à cette occasion la dénomination de *Fonds d'Aide au Développement de l'Intérieur et des Îles (F.A.D.I.L.)*.

Trois modalités d'intervention de ce fonds ont été mises en place.

— Une *garantie* du F.A.D.I.L. qui est accordée *aux emprunts* contractés par les Mélanésiens qui se lancent dans une exploitation de caractère économique.

— Une *prime d'équipement* de 30 % pouvant atteindre exceptionnellement 50 % du montant du projet, permet de financer une partie des investissements. Cette prime pouvant exceptionnellement atteindre 50 % du projet, permet de financer une partie des investissements. Cette prime constitue le plus souvent l'apport personnel, exigé par les établissements financiers, dont les habitants des réserves ne disposent pas.

— Pour alléger les charges de remboursement des emprunts, le F.A.D.I.L. peut enfin accorder des *bonifications d'intérêts*.

Par ailleurs, un chantier F.A.D.I.L. de construction de bateaux a commencé à fonctionner à Nouville en février 1977.

Le F.A.D.I.L., au cours de l'année 1977, a rencontré les difficultés inhérentes à toutes mises en place d'un nouvel organisme.

Afin de préciser certaines mesures d'application de la résolution F.I.D.E.S. n° 3 du 28 juin 1977 concernant le F.A.D.I.L., une instruction commune du secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. et au ministère de l'Economie et des Finances a été transmise fin 1977 au haut commissaire de la République à Nouméa.

Cette instruction précise notamment l'interprétation qu'il convient de donner aux dispositions concernant les primes d'équipement et bonification d'intérêt, ainsi que les modalités d'attribution de la garantie de l'Etat. Elle fixe en outre le statut des chantiers de bateaux et détermine les règles du contrôle financier.

L'application de cette instruction doit permettre d'accélérer les engagements effectifs du fonds.

2. Le budget du F.A.D.I.L.

Pour permettre le démarrage du fonds, un crédit de 6 millions de francs a été ouvert, par la dernière loi de finances rectificative pour 1975 (chapitre 41-91). Cette somme a été déléguée au haut commissaire le 30 décembre 1975.

Par suite de la nécessité de lancer les interventions du fonds sur des bases saines et des difficultés rencontrées dans la définition de la procédure et dans l'instruction des dossiers, une somme de 5 862 757,12 F n'a pu être effectivement consommée en 1976. Elle a été remise en fonds libres au début de 1977. Une demande de report sur le chapitre 68-90 (F.I.D.E.S.) a été présentée au ministère des Finances, qui a souhaité que les opérations du fonds soient désormais inscrites au titre du F.I.D.E.S. — section générale — chapitre 68-90.

Il convient de remarquer que ce reliquat correspondait en partie à des garanties d'emprunts, des bonifications d'intérêt et des primes d'équipement accordées mais non versées fin 1976.

— Pour l'année 1977, un crédit supplémentaire de 1,7 M.F.F. a été ouvert sur le F.I.D.E.S. (chapitre 68-90) par la loi de finances rectificative du 28 décembre 1976.

3. Situation des paiements au 1^{er} juillet 1978.

Dépenses d'interventions.

	AIDE DIRECTE versée sous forme de prime d'équipement	DEPENSES d'approvisionnement des chantiers navals	TOTAL
1976	110 000		
1977	514 710	514 873	
1978	804 623	1 112 880	
	<u>1 429 333</u>	<u>1 627 753</u>	3 057 086

Le versement des primes d'équipement qui atteignaient pour 1977, 514 710 F est, pour le premier semestre 1978, de 804 623 F, soit une dépense mensuelle moyenne de 42 892,50 F pour 1977, en progression de 58 % pour 1978 (67 051,90 F par mois).

Les dépenses d'approvisionnement des chantiers navals reflètent le coût de la réalisation du programme 1977-1978.

Les paiements effectués par les organismes financiers au titre des prêts accordés et garantis par le F.A.D.I.L. font apparaître un taux de réalisation des investissements de 51 %.

Les remboursements des emprunteurs s'établissent comme suit :

	PRETS VERSES par les organismes de crédit	REMBOURSEMENTS effectués par les emprunteurs
Crédit Agricole S.I.C.N.C.	340 095,9 <u>3 606 230,8</u> 3 946 326,7	— <u>645 907</u> 645 907

Le pourcentage des paiements des primes d'équipement, conditionné par le versement préalable du prêt, est de 25,6 % pour un taux moyen de 27 % accordé par dossier, soit 94,8 % du total des primes devant être versées aux promoteurs ayant effectivement réalisé tout ou partie de leur investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprenant à 80 % les charges de la formation économique dispensée aux promoteurs F.A.D.I.L.

Le total général des paiements effectués représente plus de la moitié de l'autorisation de programme et ne tient pas compte des engagements résultant des décisions des comités de direction et des commissions locales.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Moyens des services	Stagiaires des chantiers navals	TOTAL
1977	100 497,60	—	
1978	384 854,60	48 400	
1978	100 753,90	65 786,20	
	<u>586 106,10</u>	<u>114 186,20</u>	700 292,30

Total général (dépenses de fonctionnement + dépenses d'interventions) . 3 757 378,30

4. Opération F.A.D.I.L.

Les opérations déconcentrées totalisent 125 dossiers, soit près de la moitié des opérations acceptées. Ce chiffre reste tributaire de la réalisation du programme pêche.

Soixante-dix dossiers ont été acceptés par les comités de direction de 1977 (45 en 1976), 32 le 31 août 1978. L'apparente stagnation de ces chiffres résulte :

— De la mise en place des commissions locales qui totalisent 92 dossiers pour 1977.

— De la suspension jusqu'au début 1979 des demandes pour les opérations pêche.

OPERATIONS ACCEPTEES EN 1977 ET 1978

Catégorie	Comité Direction		Commissions locales		Totaux 1977-1978		Total général
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	
Élevage	30	14			30	14	44
Agriculture	27	11			27	11	38
Pêche	31	2	67	25	98	27	125
Reboisement	18	0	25	8	43	8	51
Artisanat et tourisme ...	9	5			9	5	14
	115	32	92	33	207	65	272

ANNEXE N° 5

L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (T.A.A.F.)

1. Résultats des campagnes de pêche : évolution des contingents autorisés.

a) Saint-Paul et Amsterdam.

— A la suite de l'appauvrissement des stocks de *langoustes* qui a été constaté de 1972 à 1975, l'administration a été conduite à réduire le niveau des contingents de pêche qui étaient alors autorisés (300 tonnes à 350 tonnes de queues de langoustes).

Les mesures qui ont été prises en 1976 avec l'appui scientifique du Muséum national d'histoire naturelle ont permis une régénération progressive des stocks et il a été possible de relever les contingents autorisés au fur et à mesure des résultats ou du déroulement des campagnes.

CAMPAGNES	CONTINGENTS (en queues de langoustes)
1975-1976	90 t
1976-1977	110 t
1977-1978	130 t
	puis 140 t en cours de campagne
1978-1979	150 t (prévisions)

Les prises effectuées ont respecté ces contingents.

— La pêche des poissons a fait l'objet d'un contingent pour la première fois au cours de la campagne 1976-1977. Il a été fixé à 150 tonnes. Il a été réduit à 120 tonnes en 1977-1978. Pour 1977-1978, le contingentement n'a été maintenu que pour le cabot à hauteur de 30 tonnes, les prises des autres espèces étant libres.

b) Kerguelen.

La pêche des poissons dans les eaux au large des îles Kerguelen est quasi exclusivement le fait des armements soviétiques et japonais.

Les statistiques fournies par les autorités soviétiques et japonaises pour les prises effectuées dans la zone économique autour des Kerguelen font apparaître les résultats suivants :

	U.R.S.S. (tonnes)	JAPON (tonnes)
1973	13 000	—
1974	101 000	—
1975	25 000	—
1976	17 000	476
1977	98 000	1 667

On remarque que l'effort de pêche est cyclique : une année de fort prélèvement ; deux années de repos des stocks. C'est la raison pour laquelle après la création d'une zone économique au large des côtes des Kerguelen, le 3 février 1978, il a été notifié, notamment aux autorités soviétiques, que la campagne de pêche pour 1978 se terminerai t au mois de juin compte tenu du nombre de navires sur zone depuis le début de l'année et des prises qu'ils ont dû effectuer afin de sauvegarder les stocks.

Parallèlement à ces mesures, il a paru nécessaire de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles les armements français pourraient exploiter cette ressource.

2. Perspectives de mise en valeur économique du territoire.

a) Les ressources vivantes.

La *pêche maritime* offre indéniablement des perspectives comme les chiffres énoncés ci-dessus le démontrent à condition que puissent être surmontés un certain nombre de handicaps qui résultent de l'éloignement.

L'*aquaculture* des saumons et des truites de mer est actuellement expérimentée dans les eaux très abondantes des Kerguelen.

La réussite de cette expérience représenterait un produit exportable à haute valeur marchande qui réduirait considérablement la part relative au transport et au conditionnement dans les coûts de revient.

Il faut signaler pour mémoire, les champs *d'algues marines* qui pourraient constituer, sous réserve d'études approfondies, une matière première pour l'industrie chimique.

L'*élevage des moutons* permet quelques exportations vers la Réunion et Maurice et constitue une activité qui est susceptible d'être valorisée.

b) Les ressources minérales.

Il faut noter à ce sujet, une fois que la technologie le permettra, l'exploration puis, si les résultats sont favorables, l'exploitation d'hydrocarbures à partir du plateau continental au large des Kerguelen qui présente une structure géologique qui peut être intéressante.

Il est trop tôt par contre pour dire si les zones économiques autour des terres australes françaises peuvent contenir des gisements exploitables de nodules polymétalliques.

ANNEXE N° 6

PRINCIPALES DISPOSITIONS DES CODES DES INVESTISSEMENTS DES T.O.M.

1. Code des investissements de la Nouvelle-Calédonie.

(Délibération n° 159 du 14 février 1975.)

Les entreprises qui s'engagent à réaliser en Nouvelle-Calédonie des investissements tendant au développement économique et social peuvent, après agrément pris par arrêté du chef du territoire pris en conseil de gouvernement, bénéficier d'une réduction de moitié des droits de timbre d'enregistrement et de transcription hypothécaire, de l'exonération de la T.G.I., du droit d'octroi de mer et de la patente proportionnelle sur les matériels et matériaux nécessaires à l'investissement et de l'exonération pendant dix ans de la contribution foncière.

Ce régime, valable jusqu'au 1^{er} janvier 1978, est en cours de modification.

2. Code des investissements de la Polynésie française.

(Délibération n° 76-89 du 5 août 1976.)

Les entreprises dont les programmes d'investissement auront été agréés peuvent bénéficier d'un régime d'exonération et d'allégements fiscaux assortis de primes à l'emploi.

Les conditions d'éligibilité au code varient suivant la nature de l'activité exercée (13 secteurs). Un montant minimal d'investissement (entre 2,5 et 20 M F.C.P.) et d'emplois créés est exigé.

Les exonérations fiscales portent sur les droits d'enregistrement, de transcription hypothécaire, de constitution de société; exonération totale ou partielle pendant huit ans de la patente, de l'impôt foncier bâti, de l'impôt sur les sociétés.

Une disposition permet le réinvestissement des bénéfices en franchise d'impôt.

Le Code des investissements de la Polynésie est valable jusqu'au 31 décembre 1980.

3. Code des investissements du Condominium des Nouvelles-Hébrides.

(Règlement conjoint n° 2 du 16 janvier 1975.)

Après agrément conjoint délivré par les commissaires-résidents, les entreprises ayant procédé à des investissements dans le Condominium peuvent bénéficier d'exemptions et allégements fiscaux. Les exonérations sont les suivantes :

— droits de douane à l'importation sur les matériaux nécessaires à l'investissement ;

— taxe sur la plus-value des lotissements ;

— droits à l'exportation pendant les cinq premières années de production.

Ce régime est valable jusqu'au 1^{er} janvier 1980.

4. Régime de stabilisation fiscale.
(Loi de 1953 et décret de juin 1954.)

Les assemblées territoriales définissent par délibérations approuvées en conseil d'Etat les catégories d'entreprise pouvant bénéficier de ce régime et les impôts et taxes susceptibles d'être stabilisés. Les assemblées territoriales fixent ensuite par délibération approuvée par décret en conseil d'Etat, le point de départ et la durée du régime dans la limite de vingt-cinq années, pour chaque entreprise de production agréée par arrêté conjoint (Finances, D.O.M.-T.O.M.).

Ces régimes de stabilisation ont été mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie pour l'industrie du nickel et en Polynésie pour l'industrie hôtelière.

DISPOSITIONS FISCALES ADOPTEES DEPUIS 1976

Les délibérations fiscales prises par les assemblées territoriales des T.O.M. peuvent être classées en deux catégories :

- les délibérations de caractère général portant réglementation fiscale ;
- les délibérations particulières prises en application de textes réglementaires fixant les régimes spécifiques (agréments fiscaux, codes des investissements, stabilisation fiscale de longue durée).

I. — Territoire de la Nouvelle-Calédonie.

a) Délibérations de caractère général : un seul texte important a été pris depuis le 1^{er} janvier 1976 : il s'agit de la délibération n° 359 du 24 novembre 1976 relative à l'I.R.V.M. (exonération des sociétés assujetties à l'impôt sur les B.I.C.).

Par ailleurs, d'autres délibérations ont modifié ou complété la réglementation existante :

- délibération 348 du 23 novembre 1976 : patentes ;
- délibération 399 du 23 février 1977 : taux de la taxe sur les spectacles et les jeux ;
- délibérations 322, 369 et 421 : prix de vente des tabacs ;
- délibérations 404 et 405 du 26 mai 1977 : réforme du régime de francisation des navires et taxes de première immatriculation ;
- délibérations 339, 360, 361, 362, 377, 390, 408 relatives aux droits d'enregistrement de timbre, de vignette automobile ;
- délibérations 373, 378 et 420 portant modification du tarif des droits et taxes d'importation (I.G.I.) ;
- délibérations 302 et 392 modifiant les taux de la taxe et de la surtaxe sur les minerais de nickel ;
- délibération n° 316 du 8 juin 1976 relative au régime fiscal des opérations de crédit-bail.

Il est envisagé de modifier la délibération n° 159 du 14 février 1975 instituant un Code local des investissements. (L'économie de ce texte est analysée dans la réponse à la question n° 10.) Un projet de délibération sera soumis à l'assemblée territoriale après son renouvellement c'est-à-dire au cours du dernier trimestre 1977.

Il est enfin envisagé de procéder à une refonte et à une modernisation de la fiscalité du territoire. Cette réforme pourrait être entreprise à compter de 1978.

b) Délibérations particulières : ces mesures ont été prises aux fins d'encourager l'investissement dans le territoire ou d'accorder des exonérations de T.G.I. à des équipements publics.

Quatorze délibérations de ce type ont été prises en 1976 et 1977. Il faut y ajouter la délibération n° 429 du 21 juillet 1977 exonérant de T.G.I. les matériels destinés au secteur rural.

II. — Territoire de la Polynésie française.

a) Délibérations de caractère général :

La délibération la plus importante est celle du 5 août portant Code des investissements en Polynésie. L'économie de ce texte destiné à favoriser les investissements productifs sur le territoire sera précisée dans la réponse à la question n° 10.

Par ailleurs, d'autres délibérations ont modifié ou complété la réglementation existante :

— délibérations du 10 juillet 1976 et du 11 août 1976, du 21 décembre 1976 et du 31 mars 1977 portant modification du tarif des droits et taxes à l'importation ;

— délibération du 20 janvier 1977 modifiant l'article 3 de la délibération du 10 juillet 1975 instituant un droit fiscal d'entrée temporaire ;

— délibération du 5 août 1976 instituant un système de péréquation du prix des hydrocarbures ;

— délibération du 10 juillet 1976 portant modification du tarif des droits de consommation.

Une réforme assortie d'une modernisation de la fiscalité en Polynésie est envisagée. A cet effet, une mission technique de la D.G.I. se rendra dans le territoire au cours du quatrième trimestre 1977 afin de fixer les grandes lignes de cette réforme qui devra ensuite être proposée à l'assemblée territoriale.

b) Délibérations de caractère particulier ; elles intéressent soit des secteurs économiques (abattage et commercialisation de la viande bovine, poisson congelé, pêche artisanale, importation de bovins et porcins reproducteurs, fonds forestier) soit des projets ponctuels telles les exonérations de droits et taxes à l'importation sur des biens d'équipements publics.

III. — Wallis et Futuna.

Aucune délibération fiscale n'a été prise dans ce territoire depuis début 1976. Une réforme de la patente est en cours d'examen à l'assemblée territoriale.

ANNEXE N° 7

PROGRAMME 1978 DU F.I.D.E.S.

Nouvelle-Calédonie.

Section générale.

— Equipement des communes de la Nouvelle-Calédonie	
— Transports et communications	2 209 735,00
— Travaux urbains et ruraux	7 290 265,00
(Application de la résolution n° 51 du Comité directeur du F.I.D.E.S. en date du 22 décembre 1977 établissant une déconcentration des procédures d'attribution des subventions aux communes des territoires d'outre-mer : délégation globale au haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique qui en assure la répartition.)	
Subventions aux œuvres privées : constructions scolaires ..	687 500,00

Section locale.

— Etudes générales	894 465,00
— Production agricole	984 500,00
— Recherche forestière, reboisement	220 000,00
— Aide à l'élevage	396 000,00
— Culture marine en baie de Saint-Vincent	275 000,00
— Carte géologique du territoire	605 000,00
— Routes et ponts	825 000,00
— Equipements portuaires (iles Loyauté)	330 000,00
— Enseignement	330 000,00
— Equipement sportif et culturel	1 650 000,00
— Hydraulique pastorale et agricole	440 000,00
— Electrification de la côte Est du territoire	550 000,00

Polynésie française.

F.I.D.E.S. - Section générale.

— Equipement des communes (1) :	
— Etudes générales	462 000,00
— Transports et communications	2 762 001,00
— Santé	220 000,00
— Equipement sportif et culturel	687 500,00
— Enseignement	255 750,00
— Travaux urbains et ruraux	7 842 998,00
— Autres opérations :	
— Subvention à l'association des maires pour la Promotion communale en Polynésie française	250 000,00
— Construction d'une maison de jeunes à Avatoru-Rangiroa	445 500,00

(1) Application de la résolution n° 51 du Comité Directeur du FIDES en date du 22 décembre 1977 établissant une déconcentration des procédures d'attribution des subventions aux communes des Territoires d'Outre-Mer : délégation globale au Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française qui en assure la répartition.

F.I.D.E.S. - Section locale.

— Etudes générales :	
— Recherches et études hydrogéologiques	247 500,00
— Etudes hydrologiques et climatiques	198 000,00
— Agriculture	2 200 000,00
— Eaux et forêts	1 713 250,00
— Elevage	440 000,00
— Pêche	1 930 500,00
— Routes et ponts	748 505,10
— Ouvrages portuaires et maritimes	1 556 500,00
— Aéronautique	2 355 245,00
— Santé	302 500,00
— Urbanisme et habitat	110 000,00

Wallis et Futuna.

F.I.D.E.S. - Section générale.

— Etudes préalables à la réalisation de la centrale hydro-électrique de Futuna (première phase)	117 150,00
— Amélioration du réseau routier du lotissement administratif d'Alala	214 500,00
— Adduction d'eau au lotissement administratif d'Alala	462 000,00

F.I.D.E.S. - Section locale.

— Agriculture	137 500,00
— Artisanat	82 500,00
— Forêt	289 500,00
— Elevage	82 500,00
— Pêche	143 000,00
— Electrification	787 495,50
— Réseau routier	1 351 999,00
— Protection du littoral	495 000,00
— Santé	45 001,00
— Travaux urbains et ruraux	105 501,00

Nouvelles-Hébrides.

F.I.D.E.S. - Section générale.

Plan national :

— Aide aux coopératives pour la création d'abattoirs boucheries de brousse	99 000,00
— Installation d'un émetteur-récepteur radio pour l'île de Buninga ..	13 488,75
— Financement d'un bateau pour Matasso	61 875,00

Subventions aux œuvres privées :

— Constructions scolaires	429 375,00
---------------------------------	------------

F.I.D.E.S. - Section générale.

Subvention aux îles de l'Océan Indien :

— Maintien en condition des stations météorologiques des îles éparses de l'Océan Indien	450 000,00
---	------------

Opérations communes.

F.I.D.E.S. - Section générale.

— Action socio-culturelle	1 595 000,00
— Etudes générales	800 000,00

— Subvention pour bonification d'intérêt des emprunts obligatoires de la société de développement et d'expansion du Pacifique	1 440 280,00
— Subvention au Centre national de documentation pour les T.O.M. ..	100 000,00

Les crédits ouverts au 1^{er} septembre 1978 au titre de la tranche 1978 du F.I.D.E.S. sont repris dans le tableau ci-après :

— Nouvelle-Calédonie	17 687 465,00
— Polynésie française	24 925 750,10
— Wallis et Futuna	4 293 646,50
— Nouvelles-Hébrides	603 738,75
— Iles éparses de l'océan Indien	450 000,00
— Opérations communes	3 935 280,00
	<hr/>
	51 895 880,35

Seront notamment ouverts d'ici la fin de l'année 6 M.F. pour l'équipement des Nouvelles-Hébrides et les subventions aux communes, 2,8 M.F. pour le territoire des terres australes et antarctiques française, 5 M.F. pour la Nouvelle-Calédonie au titre du Plan de relance.